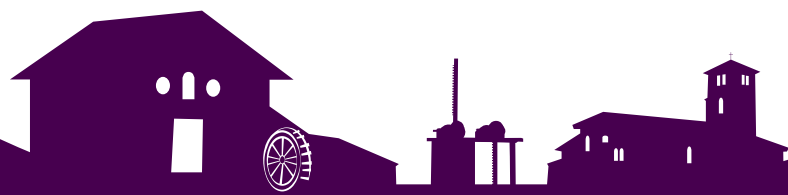


OUN NE SOUM

Sort en Chalosse

Magazine
d'informations
municipales

N° 42
Janvier 2025



Cœur de bourg

HISTOIRE
Les seigneurs de Sort





P. 3

L'édito de M. le Maire



P. 4 à P. 9

Vie municipale



P. 12 & P. 13

Services



P. 14 à P. 16

Histoire de Sort



P. 19 à P. 27

Du côté des assos

État civil

Naissances

Maël Georges Patrick Beudez, 17 mai 2024

Louana Jamain, 26 juin 2024

Roxane Olympe Norah Guechot, 19 novembre 2024

Mariages

Cindy Dos Reis et Damien Marchenoir, 11 mai 2024

Christelle Bedel et Jonathan Lafaye, 25 mai 2024

Maëva Echarri-Sepz et Loïc Krasker, 14 septembre 2024

Décès

Christian Puybaraud, 17 août 2023

Jean Robert Pourtau, 1er juin 2024

Didier Lahet, 4 juin 2024

Israël Da Silva Morim, 23 juin 2024

Didier Arnouilh, 10 juillet 2024

Michel Rougé, 3 septembre 2024

Jeanine Saint Martin, 19 octobre 2024

Espace France Services

Carine, Nadège et Dominique, conseillers France Service, vous accompagnent dans vos démarches administratives au quotidien. L'accueil est gratuit, personnalisé et confidentiel.

Contacts et horaires d'ouverture

Montfort en Chalosse - Communauté de communes - 55, place Foch
Lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h 30

Tel : **05 58 98 66 91**

Mugron - Maison de Pays - 8, rue Vincent Depaul
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30

Tel : **06 46 54 78 44**



Magazine d'informations municipales Oun ne soum
N° 42 - Janvier 2025 - 40180 Sort en Chalosse

Directeur de la publication : Pascal Bernadet

Rédacteurs : Sabine Labarbe, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Pascal Bernadet,
Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin (Les textes rédigés par les associations sont publiés dans
leur intégralité)

Crédit photos : Commission communication, Associations

Conception et impression : Thierry Dupéré Communication - Dépôt légal : N° 1322 - Janvier 2025

Distribution & tirage : Mairie de Sort en Chalosse - 450 exemplaires





Chères Sortoises et chers Sortois,

2024 fut l'année des projets immobiliers.

La municipalité a décidé, en 2022, de construire un logement sur le dernier terrain libre du lotissement Arriou du Bruca. Les premiers coups de pelle ont eu lieu en avril 2024. Fin décembre, les travaux étaient terminés et la maison était prête à être mise en location. Depuis le début du mandat, nous travaillons sur le projet de la nouvelle mairie. Désormais, l'implantation est déterminée et les plans sont arrêtés. L'appel d'offres a été publié en décembre, pour une ouverture des plis mi-janvier. Nous espérons que les travaux pourront commencer au printemps. Enfin, plusieurs transactions immobilières ont été réalisées et finalisées par des actes administratifs. Au bord du Luy, la commune a acquis des parcelles dans l'objectif d'une gestion raisonnée des berges du Luy et dans l'avenir de créer un cheminement le long de ce cours d'eau.

Le cimetière actuel n'offrant plus beaucoup de possibilités de nouvelles sépultures, la commune a acheté un terrain route de Cambran. Cela a été également l'occasion d'acquérir d'autres terrains ; la destination de ceux-ci n'est pas définie à ce jour.

Sur les bâtiments communaux, nous avons privilégié la réalisation de travaux sur les systèmes de chauffage, d'éclairage et d'isolation afin de réaliser des économies d'énergie et de limiter notre impact sur l'environnement.

Mais cela n'empêche pas que chaque utilisateur des locaux a aussi un rôle important dans la gestion de l'éclairage ainsi que du chauffage. D'autres petits travaux ont été effectués : le toit de la salle polyvalente a été démoussé et les faîtages refaits. L'entretien de notre bâti est une préoccupation principale.



2024 fut aussi une année de changement au niveau du personnel communal. Fin septembre, notre Atsem, Pascale Binetruy a pris sa retraite après vingt-cinq ans d'engagement auprès de notre commune. Puis le 31 décembre, c'est au tour d'Evelyne Danhil, agent périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux de faire valoir ses droits à la retraite. Il est temps pour elles deux de récolter les fruits d'une retraite bien méritée.

Alors que nous nous apprêtons à tourner la page de l'année écoulée, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers tous ceux qui contribuent à la vitalité de notre commune.

Tout d'abord, un immense merci à mes collègues du conseil municipal qui s'investissent dans les divers projets pour l'intérêt de leur commune.

Un chaleureux merci à toutes les associations locales. Votre dynamisme et votre engagement sont le cœur de notre communauté. Que ce soit dans le domaine sportif, culturel, social ou festif, vos initiatives apportent une richesse à notre vie locale et renforcent les liens entre les habitants.

Je souhaite également remercier l'ensemble du personnel communal. Votre travail et votre dévouement au quotidien garantissent le bon fonctionnement de notre commune. Grâce à vous, nous pouvons offrir à nos citoyens un cadre de vie agréable. Merci pour votre engagement et votre professionnalisme.

J'ai toujours une pensée pour les familles qui ont perdu un proche au cours de l'année. La perte d'un être cher est un moment difficile ; aussi je vous souhaite du courage pour les jours à venir.

Au niveau national, 2024 se termine dans un climat chaotique. L'état des finances publiques de la France est alarmant. Contrairement à l'État, les villes et villages ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre où les recettes couvrent scrupuleusement les dépenses. Les collectivités respectent cette discipline budgétaire.

La commune reste le lieu de solidarité, de proximité et de dialogue avec les habitants. Les élus locaux sont en première ligne, à portée de discussions et d'échanges avec les citoyens, et doivent répondre à leurs attentes. Rien ne serait possible en France sans l'engagement des communes. Elles sont un repère pour les français. C'est sur les épaules des maires, derniers élus ayant la confiance de la majorité des français, que repose la charge de maintenir la cohésion nationale et d'assurer la pérennité des services publics du quotidien.

En cette nouvelle année, restons unis et solidaires pour relever ensemble les défis qui nous attendent. Continuons à bâtir une commune qui nous ressemble et dans laquelle chacun se sent chez lui.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite personnelle et collective.

Pascal Bernadet, Maire de Sort en Chalosse





Acquisitions foncières

Le cimetière entourant notre église n'offre plus beaucoup de possibilités de nouvelles sépultures. Lors de la signature du dernier PLUI en juillet 2021, un emplacement pour un nouveau cimetière avait été réservé sur un terrain situé route de Cambran, appartenant à la famille Fort. Pour la création de ce nouveau cimetière, le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles réservées mais aussi certaines aux alentours afin de faciliter l'entretien. Les parcelles concernées représentent une contenance de 13 653 m².

Cela a été aussi l'occasion d'acquérir auprès du même propriétaire un autre terrain situé en face, de l'autre côté de la route, pour une contenance de 5 000 m². La destination de ce terrain serait éventuellement la construction d'un hangar pour les services techniques.

Le montant total pour l'achat de ces parcelles est de 7 000 euros.

Le terrain qui longe le Luy depuis l'intersection de la salle polyvalente jusqu'au pont appartenait à des particuliers. Afin d'aménager cet endroit, la commune a décidé d'acquérir les parcelles D 219, D395, D232, D394 auprès de trois administrés. Elles représentent 4580 m², pour un montant total



d'acquisition de 4 165 euros. La commune fait des démarches pour intégrer la parcelle D229 "sans maître" dans la propriété communale. C'est maintenant au tour de

la commission "aménagement bourg" de réfléchir à l'embellissement de cet endroit, en collaboration avec le syndicat bassin versant des Luys (SBVL).



Des transactions immobilières réalisées par actes administratifs

Selon l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, "les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative. La collectivité territoriale partie à l'acte est représentée lors de la signature de l'acte par un adjoint". L'exercice de fonction notariale de réception ou d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.



Projet nouvelle mairie

Lors de nos précédentes éditions, nous avons évoqué à plusieurs reprises l'état d'avancement du projet de construction de notre nouvelle mairie.

Aujourd'hui, nous pouvons vous annoncer que nous sommes en phase de finalisation. Le plan et l'implantation ont été arrêtés, l'appel d'offre publié. La décision quant au choix des entreprises devrait intervenir au cours de la deuxième quinzaine de janvier. Nous pensons ainsi pouvoir lancer les travaux au printemps.

Le projet est financé sur fonds propres, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 30 % du montant des dépenses réelles.

La nouvelle mairie, comme vous pourrez le constater sur le plan ci-joint, comportera un hall d'accueil confortable, avec la possibilité d'installer un poste informatique à disposition des administrés. Il y aura aussi un secrétariat avec deux postes de travail, un bureau pour le maire, un bureau annexe utilisable par les adjoints, pour des rendez-vous ou réunions en petit comité, consultations de documents... Une grande salle du conseil, de plain-pied, permettra d'organiser les réunions municipales mais aussi des événements comme les mariages. Une petite cuisine fonctionnelle, et des toilettes viennent compléter les lieux.

Un équipement en panneaux photovoltaïques, en accord avec la volonté communale de réduire les coûts énergétiques, permettra aussi de diminuer notre empreinte carbone.

Des places de parking et un grand parvis feront de ce lieu un espace d'accueil convivial pour les administrés.

La commission Patrimoine a déjà en projet d'inclure dans cet espace, des vestiges de l'ancienne "Maison Lacaze", afin de conserver une partie de l'histoire de notre village, souvenirs de bon nombre d'entre nous. Nous espérons que l'ensemble des sortois et des sortois seront comme nous fiers de ce nouveau bâtiment qui viendra compléter de façon harmonieuse la place centrale de notre village.

Quel devenir pour l'ancienne mairie ?

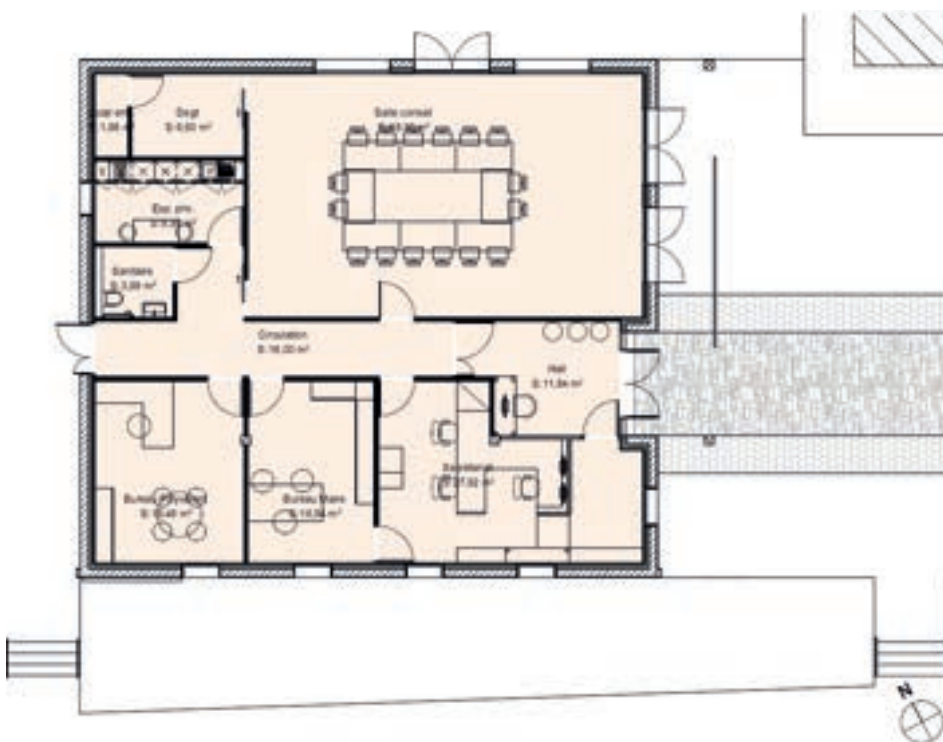
Au moment de la conception des plans de la



nouvelle mairie, le choix a été fait de ne pas rajouter de mètres carrés supplémentaires pour le stockage des archives (au-delà de deux ans). Ces dernières seront entreposées dans les anciens bureaux de l'actuelle mairie. Une responsable des archives départementales est venue sur place le 3 sep-

tembre 2024.

Dans son rapport de visite, elle a confirmé que cette partie du bâtiment pouvait tout à fait servir à entreposer les archives de la commune en respectant la réglementation en vigueur (atmosphère, équipement, luminosité, propreté...).



Quelques infos sur les lotissements

Les jardins de Céline : le permis d'aménager délivré le 24 juillet 2023 reste valide jusqu'au 24 juillet 2026. Le niveau de vente de terrains à bâtir a été très faible en 2024 (conditions de prêts draconiennes). Nombreux sont les constructeurs et aménageurs à avoir renoncé définitivement à porter leurs programmes. A ce jour, le lotisseur n'est pas en mesure d'initier le projet d'aménagement (malgré une vente rapide des trois premiers lots). Il reste en veille sur l'évolution de la situation économique en espérant une reprise au deuxième semestre 2025, et ne renonce pas au projet.

Concernant le **lotissement du Luy**, route de Cambran, l'aménageur est également confronté aux difficultés économiques et au fait que les banques prêtent peu. Il est en train d'étudier plusieurs solutions afin d'avancer sur son projet.



Commission bâtiments

Lors de nos précédents numéros, nous avons évoqué la nécessité de réduire les dépenses énergétiques de la commune et en parallèle participer à l'effort global en faveur de la planète.

L'audit énergétique établi par le Sydec, rendu en février dernier, est à la fois une photographie de la performance énergétique actuelle des bâtiments de la collectivité et une boîte à outils permettant de puiser dans les gisements potentiels d'économie d'énergie. Nous avons grâce à cette boîte à outils fait appel à différentes entreprises locales afin d'entreprendre des rénovations thermiques de notre patrimoine.

Salle polyvalente

Réfection de l'éclairage, avec mise en place de LED dans le hall des sports de 300 lux avec possibilité d'augmenter à 500 lux lors des matchs de basket avec un système de variateur (Société Commarieu / Dax pour un montant de 21493 € TTC). Pose de panneaux chauffants rayonnants dans les vestiaires avec une minuterie (Société Landelec Chauffage / Sort en Chalosse pour un montant de 845 € TTC). Nous sommes largement en dessous de l'estimation du coût des travaux établi par le Sydec, ceux-ci amélioreront le confort des usagers et devraient permettre de générer une économie attendue d'environ de 26 %.

École maternelle

Changement du système de chauffage et de production d'eau chaude par l'installation d'une pompe à chaleur air/eau à la place de la chaudière gaz et du ballon d'eau chaude (Société SLER de Lesperon - Montant de 17904 € TTC).

Afin de parfaire l'isolation du bâtiment, nous avons procédé en complément au changement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium double vitrage coté balcon (Société Labastère / Tercis les Bains montant de 12843 € TTC), ainsi qu'à la modification des portes bois (Société Jean Tailleur à Castelnau Chalosse - Montant de 1437 € TTC)

École primaire

Installation d'une pompe à chaleur Air/Air (Société SLER de Lesperon pour un montant de 11560 € TTC), en remplacement du système de chauffage électrique. Un doublage intérieur des murs du bâtiment avec réfection des peintures a aussi été réalisé (Société MC Plâtrerie de Hinx pour un montant de 15235 € TTC), ainsi que des travaux de reprise d'installation électrique (société Landelec de Sort en Chalosse montant de 1525 € TTC).

Ces travaux devraient générer une économie potentielle de 40 % sur la facture. À noter là aussi que nous sommes largement en



dessous des projections du Sydec en terme de coût global de travaux.

Une partie a été financée grâce à l'obtention de subventions de 30 % dans le cadre du Fonds vert et du département pour un montant estimé à 11 254 €.

Nous profitons de cet article pour remercier l'ensemble des personnels et des élus qui ont participé au déménagement et remise en place des salles de classe afin de réaliser ces travaux pendant la trêve estivale.

La commune, comme vous le constatez, investit afin de réaliser des économies d'énergie mais ne perdons pas de vue que le geste de chaque utilisateur contribue à la réduction des dépenses et à la préservation de l'environnement.

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés

Maison Coudanne : reprise du faîtage (Entreprise GM Charpentes de Sort en Chalosse - Montant 1228 € TTC) et de la zin-

guerie sur les angles de la toiture (Entreprise Toits Zinc de Hinx - Montant 823 € TTC).

Gîte : travaux au niveau des avants toits et de la zinguerie (GM Charpentes de Sort en Chalosse - Montant 6632 € TTC).

Il a aussi été procédé à un rafraîchissement des peintures intérieures et du mobilier par les agents communaux.

Pour 2025, la commune envisage les travaux suivants :

Le survol de la salle polyvalente par un drone a mis en évidence qu'il fallait procéder au nettoyage et à la réfection du toit. Un devis a été réalisé par une entreprise spécialisée (Société ATTILA de Castets pour un montant de 5000 € HT).

Les avants toits et les bandeaux de la salle des associations présentent un besoin de réparation. Nous devons faire établir un devis. Nous envisageons aussi de moderniser la salle de bains du gîte par des travaux de peinture et de changement des sanitaires.



Cuisine du gîte



Les bords du Luy

Gestion des berges du Luy

Dans le cadre de la compétence de Gestion des milieux aquatiques (GEMA) qui lui a été transférée, le syndicat du bassin versant des Luys (SBVL) intervient sur le territoire de neuf EPCI (162 communes, 1500 km de cours d'eau) dont la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Le Syndicat du Bassin Versant des Luys s'assure, dans le cadre de l'intérêt général, de la gestion cohérente et équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques associés sur l'ensemble du bassin versant, ainsi que la préservation des biens et des personnes. Les cours d'eau sont le réceptacle final des eaux du bassin versant et les aléas récurrents (tempête, crues, sécheresse...) impactent la végétation en place et ainsi la bonne tenue des berges.

Le syndicat de rivière intervient ainsi par le biais du génie écologique, que ce soit aussi bien en termes de protection de berge au droit de biens publics, que dans la gestion de la végétation raisonnée ou même encore de programmes de plantations. Ainsi notre commune a bénéficié dernièrement de divers travaux dans le respect du milieu et des activités environnantes bénéficiant d'aides publiques (Département, Agence de l'Eau, Région).

Plantations au bourg

Les premières parcelles à l'entrée du bourg se sont vues dotées de plantations d'essences diverses en concertation avec le technicien rivières. Ce volet 'plantation' a été confié à l'entreprise Sanguinet.

Pourquoi cette approche végétale ?

La reconstruction de la végétation en bord de cours d'eau (ripisylve) est essentielle et vise plusieurs objectifs. La végétation adaptée permet le bon maintien des berges par son système racinaire dynamique, améliore la capacité épuratrice de l'eau, réduit la vitesse des écoulements lors de crues et ainsi limite l'érosion des sols. Si elle est syno-



nyme d'habitats pour diverses espèces, elle peut également servir de lieu de villégiature. Pourquoi ne pourrait-on pas valoriser dans un avenir proche cet espace communal par une approche pédagogique ? Ici proche du bourg, charme, merisier, poirier sauvage, pommier sauvage, saule, hêtre, noisetier, viorne obier et bien d'autres valoriseront l'espace.

Gestion de la végétation problématique du Luy en bord de forêt communale

Des travaux réalisés par le SBVL ont été confiés à SB Paysage en lien avec les élus et l'ONF.

Quelle approche ?

Une végétation composée d'arbres ou arbustes de bonne qualité s'entend par des essences locales avec un bon maintien racinaire. Ainsi peupliers, érables negundo ou même acacia 'faux robinier', essences colonisantes, inadaptées dans le maintien des berges, ont été traités de manière sélective et raisonnée. Loin de l'idée d'une coupe rase, l'objectif est ici

de redonner de la lumière aux essences nobles fixatrices des sols, encore présentes et ne cherchant qu'à s'épanouir (frêne, chêne, saule, merisier et bien d'autres). Une partie des bois a été récupérée par l'entreprise SB Paysage en accord avec la commune et l'ONF dans un but de revalorisation. Un travail habile au gré des montées des eaux récurrentes et des périodes de travaux réglementées. Sur certains tronçons, des plantations sélectionnées bonifieront le milieu en raison de la convoitise de leurs fruits par certaines espèces animales ou parce qu'elles serviront de refuge à d'autres.

À noter : les propriétaires privés intéressés par des plantations peuvent se manifester auprès du SBVL. Tout comme la mise en place des plants, l'entretien des plantations sur trois ans est également pris en charge par le syndicat de rivière. Pour tout conseil, n'hésitez pas.

Propos recueillis d'Olivier Casenave, Technicien rivières

De quel bois on se chauffe ?

Faisons un point sur notre patrimoine forestier. Les deux cents stères de bois de chauffage résultant de la coupe 2023 devraient être mis à disposition des administrés, cependant, la commune, malgré de nombreuses démarches, ne trouve pas d'entreprise pour l'exploitation de ce bois.

La parcelle 9 (le long du Luy, route de Garrey), jeune plantation de peupliers, a été travaillée aux disques. Les parcelles 3 et 4 (au fond de la route des Gritches) ont fait l'objet d'un nettoyage et des passages ont été créés en vue de leur future exploitation.

La parcelle 5 (route des Gritches) a fait l'objet d'une vente de peupliers arrivés à maturité, à l'entreprise Dolhagaray, pour un montant de 7 000 euros HT.

Du fait de la difficulté rencontrée pour le façonnage du bois de chauffage, le conseil municipal a pris la décision de vendre les parcelles 3 et 4 sur pieds. Par conséquent, nous en sommes désolés, il n'y aura plus d'affouage pour nos concitoyens.





Logement communal

En 2022, la municipalité a décidé de construire un logement à vocation locative sur le dernier terrain libre du lotissement Arriou du Brucà. Pour ce projet, un prêt de deux cent mille euros a été fait auprès de la Caisse d'Épargne, à un taux fixe de 1,67 %, sur une durée de dix ans. Le cabinet d'architecte choisi, TAG à Habas, et plus particulièrement monsieur Thomas Guillenteguy, a élaboré les plans. Il s'agit d'une maison de type F4 de 97,46 m² avec un garage attenant et une terrasse de 36 m².

Les premiers coups de pelle ont eu lieu en avril 2024. Le bâtiment est de construction traditionnelle et les travaux ont été réalisés principalement par des entrepreneurs locaux. Fin novembre, les derniers contrôles sont effectués et le logement peut être mis en location.

Il restait à déterminer qui allait assurer la gestion locative de cette maison. A ce jour, Soliha est en charge des logements de la maison Coudanne. Mais les contacts avec cet organisme sont devenus très compliqués, voire inexistants. Monsieur le maire a contacté l'agence immobilière Pontonx Immobilier. Après avis du conseil municipal, cette dernière a été retenue. Ce sera donc Pontonx Immobilier qui assurera la gestion de la location du logement aux conditions suivantes : gestion 7 % du loyer – recherche de locataire, rédaction du bail et état des lieux : cinq cent dix euros.

La dernière phase consistait à définir le montant du loyer. Cette maison de plain-pied comprend un séjour/cuisine, un dégagement, trois



chambres, une salle de bains, un WC. Le mode de chauffage est une pompe à chaleur. La maison est clôturée et fermée par un portail électrique. Le montant est fixé à neuf cent cinquante euros par mois avec une provision pour charges à hauteur de trente euros par mois.

Les élus mettent la main à la pâte

Le mardi 20 août, monsieur le maire a fait appel aux volontaires du conseil municipal pour arracher la jussie qui envahit notre étang de la Banère. Cinq personnes étaient présentes.

La jussie est une plante aquatique, provenant d'Amérique du Sud ou du sud des États-Unis, qui fut introduite en France entre 1820 et 1830 pour décorer des bassins d'agrément et des aquariums. Dispersée dans les cours d'eau, elle s'est multipliée à l'infini.

Depuis quelques décennies, elle est devenue un redoutable envahisseur des milieux naturels humides et aquatiques calmes. Sa reproduction par bouturage la rend redoutable : le plus petit brin de plante peut reformer de nouveaux plants qui vont à leur tour

se multiplier. Elle peut doubler sa masse en deux semaines. Cette prolifération entraîne de nombreux problèmes pour les cours d'eau et un déséquilibre important de l'écosystème : écoulement ralenti, comblement des fonds par les sédiments et envasement, déficit d'oxygène, baisse de la diversité des milieux aquatiques.

Pour l'instant, il n'existe aucun moyen pérenne d'éradiquer cette plante invasive. L'arrachage n'est qu'une solution temporaire. Merci aux personnes qui ont consacré un peu de leur temps pour cette opération de nettoyage.

Nos chers enfants étaient à peine en vacances d'été que déjà, certains membres du conseil municipal s'activaient dans les

classes de l'école primaire le samedi 6 juillet au matin.

Des travaux d'isolation et de peinture étaient programmés pour la semaine suivante. Il fallait donc vider les locaux au plus vite. Une dizaine de personnes avaient rejoint monsieur le maire pour l'occasion. Une heure plus tard, les deux salles de classe étaient vides et le mobilier entreposé dans la maternelle. Il restait alors à décoller les lambris muraux et certains y ont mis toute leur énergie ! Le samedi 24 août, un nouvel appel était fait aux volontaires afin de remettre le mobilier en place. Cela se terminait chaque fois par un petit déjeuner convivial dans la cour de récréation. Merci à celles et ceux qui ont participé à ces tâches de manutention.



Départ à la retraite

Ce jeudi 18 octobre, veille des vacances de la Toussaint, a été l'occasion de fêter le départ en retraite de Pascale Binetruy, qui a travaillé vingt cinq années pour notre commune.

Comme il l'a rappelé dans son discours, organiser cette cérémonie a été pour monsieur le maire un grand plaisir mais aussi un moment émouvant. Pour l'occasion, monsieur Bernadet avait convié tous les agents communaux, les enseignantes de Sort et Garrey, rejointes par Emmanuelle Darrozé, les élus, madame le maire de Garrey et madame Elisabeth Servières et Jean Pierre Lahourcade, anciens maires.

Entourée d'une partie de sa famille, c'est avec émotion que Pascale a écouté le déroulé de sa carrière. Elle a commencé son parcours au CCAS de Sort, auprès des personnes âgées. Elle a été embauchée par madame Servières en septembre 1999. Puis elle a quitté cet organisme pour entrer au RPI en janvier 2001, après avoir réussi le concours d'Atsem. Elle remplace alors Claire Bédard qui prenait sa retraite. Elle a assisté les enseignantes, Valérie Lesgards puis Emmanuelle Darrozé et enfin Marie-Line Caubet, auprès des enfants scolarisés en petite et moyenne sections. Ce n'est pas loin de trois cents enfants qui ont jalonné son parcours. Pascale assurait aussi le ménage de la maternelle et comme ses collègues depuis la rentrée de 2013, l'encadrement des TAP. Dans ce cadre, nous la remercions pour la fresque sous le préau et les peintures sur la clôture le long de la route de Hinx. Elle quitte l'école, mais tous ces dessins nous feront penser à elle.

Depuis ce jour de septembre 1999, son engagement indéfectible envers son travail, son souci de bien faire et son amour pour les enfants ont largement contribué au succès de l'équipe périscolaire et au bien-être des enfants qu'elle a accompagnés. Elle a mis tout en œuvre pour faire de notre école un endroit accueillant et sécurisant. Il est temps maintenant pour elle de récolter les fruits d'une retraite bien méritée.

Pascale a été chaleureusement remerciée en se voyant offrir des bijoux, un coffret cadeau pour un séjour au Puy du Fou, plantes et bouquets.

Avant de convier les invités à lever leur verre en l'honneur de



Pascale et à déguster les délicieux toasts concoctés par son collègue cuisinier Thierry Seize, monsieur le maire lui a souhaité une joyeuse retraite.

Emplois d'été au service technique

Pour faire face à l'accroissement d'activité au sein du service technique et aux congés d'été des agents, monsieur le maire a proposé au conseil municipal l'embauche de deux jeunes sous contrats saisonniers pendant les mois de juillet et août. Cette proposition a été retenue ; Shirine au mois de juillet et Sacha en août sont venus en renfort de Serge et Thierry. Le temps de travail de ces contrats était de vingt heures par semaine. Ils ont réalisé des petits travaux d'entretien, de peinture et se sont occupés des espaces verts. Un bilan sera fait pour savoir si cette opération sera renouvelée l'été prochain.





Voirie

Il n'y a pas eu de grands travaux de voirie engagés sur notre commune durant l'année 2024. La commission s'est réunie en mars et a parcouru les différentes routes du village pour en vérifier l'état :

Côte du Marquis : les bas côtés ont été nivelés à nouveau et après les dernières intempéries, le travail est à refaire.

Route de Guichot : une proposition d'installer des panneaux "accotements dangereux" a été faite et nous avons sollicité l'avis de la communauté de communes. Nous avons prévu l'installation de balises de ralentissement, avant et après le container poubelle, mais suite aux nouvelles règles du SIETOM concernant la suppression des containers en 2025, ces travaux restent en attente.

Route des Abeilles : les accotements sont dénivelés. Après consultation, l'entreprise Laloubère propose de renforcer les bas-côtés en ajoutant des cailloux. Idem pour les accotements de la route de Guichot.

Chemin de l'allée : un fossé a été réalisé

avec mise en place d'un pont d'accès à une maison d'habitation (matériel fourni par le propriétaire). Le chemin a été remis en état provisoirement, en attendant la vente du dernier lot à bâtir.

Un curage des fossés a été réalisé en juin route de Poyartin à la charge du département.

Sur une partie des routes communales, un curage a été effectué en septembre en fonction de l'encombrement des fossés (entreprise Laloubère – 6048 € TTC)

Afin d'étudier la possibilité de réduire la vitesse en provenance de Hinx, un appareil de comptage des véhicules a été installé route des Abeilles et route de Guichot, à la demande de la mairie. En fonction des résultats obtenus, un aménagement du carrefour pourrait être envisagé. La commune attend toujours la décision de Terres de Chalosse et du conseil départemental.



Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout jeune ayant atteint l'âge de 16 ans et ce dans un délai de trois mois après sa date anniversaire. L'attestation de recensement est en effet indispensable pour toute inscription à un concours, examen, permis de conduire. Le recensement se fait en mairie, sur présentation de la carte d'identité ou du passeport du jeune ainsi que du livret de famille et d'une attestation de domicile des parents datant de moins de trois mois.

Le recensement citoyen est utile :

- Pour effectuer la journée défense et citoyenneté
- Être inscrit d'office sur la liste électorale de votre commune à 18 ans.

Le recensement fait, la mairie vous remet une attestation ; aucun duplicata de cette attestation ne peut être fourni.



Ma Sécurité : application grand public au plus près de vous

Le ministère de l'Intérieur lance de nouveaux outils numériques. La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est désormais disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée. Sur cette application, il est désormais possible de retrouver :

- Les services de pré-plaintes et de signalement en ligne
- L'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne
- Les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent
- Un service de tchat 24 h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application
- Des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent
- Une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture



- La plateforme de signalement de points de danger lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements. L'application "Ma Sécurité" est là pour apporter des réponses concrètes, faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police et donner aux français la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour d'eux.





Aides a la personne

CIAS Terres de Chalosse

Etre accompagné, aidé, soutenu pour les gestes du quotidien est essentiel pour de nombreux habitants en perte d'autonomie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Terres de Chalosse vous propose une palette d'aides à la personne dans le but d'envisager une solution humanisée de maintien à domicile. Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour ou porteur de repas interviennent au foyer des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Que cela concerne la perte d'autonomie ou des situations de handicap, elles accompagnent les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie courante : ménage, repas, courses, promenade... Des tâches qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement devenir insurmontables pour les plus fragiles. Ainsi elles permettent à nos seniors de retrouver une certaine autonomie et contribuent aussi à maintenir un indispensable lien social.

Ces aides peuvent être partiellement financées selon votre situation par votre mutuelle en sortie d'hospitalisation, par votre caisse de retraite (MSA, CARSAT...), par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil départemental pour les personnes de plus de soixante ans en perte d'autonomie. Le montage des dossiers est effectué en mairie. Le CIAS comptabilise plus de soixante heures par mois d'aide à domicile pour six personnes domiciliées sur la commune de Sort en Chalosse, réparties entre aide-ménagères et auxiliaires de vie.

Email : cias@terresdechalosse.fr
Tél : 05 58 56 23 60



Portage de repas

Ce service propose une livraison de repas choisis et adaptés au régime alimentaire des bénéficiaires : repas normaux, diabétiques, sans sel, sans résidus... À compter du 1er janvier 2025, ce service sera fourni par la société API Restauration de Saint Sever (et plus auprès de l'U.C.R. du centre hospitalier). Pour bénéficier du portage de repas au domicile dans notre commune, vous pouvez vous adresser au CIAS Terres de Chalosse auprès de Madame Nathalie Lafitte au :

06 85 60 25 34 ou
cias.pr@terresdechalosse.fr

Le prix est fonction des revenus, compris entre 9,50 et 11,50 euros. Sur la commune de Sort en Chalosse, cinq personnes bénéficient de ce service.

Le CABA et Epi de Chalosse

Le Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA) est un dispositif d'aide alimentaire.

Le CABA a pour objectif :

- D'aider ponctuellement un public en situation de précarité financière,
- De remobiliser les personnes en difficulté en leur donnant les moyens de reprendre leur situation budgétaire en main,
- De créer du lien social en valorisant l'accueil, l'échange, l'écoute et le dialogue.

L'Epi de Chalosse est une épicerie sociale proposant des denrées (produits frais, produits secs et produits d'hygiène) à coûts réduits. L'objectif est d'apporter une aide alimentaire à un public en difficulté socio-économique, mais aussi de privilégier les relations humaines en créant du lien social et de favoriser l'autonomie des personnes en luttant contre l'exclusion.

Les deux structures changent de lieu à compter du premier janvier 2025. Elles se situeront désormais toutes les deux au 85, route de Mugron, 40250 Lourquen.

Contact Madame Estelle Pasquer, conseillère en économie sociale et familiale :

06 30 12 71 48
servicesocial@terresdechalosse.fr



Téléalarme

Créé en 1986 par le Conseil Général des Landes, le service téléalarme favorise le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en toute sécurité.

La téléalarme est un appareil branché sur votre téléphone, avec un bouton d'appel (bracelet, montre ou collier) que vous devez porter sur vous. En cas d'incident (malaise, chute, cambriolage...) une simple pression sur le bouton vous met en contact direct avec les secours.

Pour agir efficacement, les pompiers possèdent pour chaque personne une fiche signalétique avec des renseignements, établie avec l'abonné lors de sa demande d'installation.

Selon le degré d'urgence de la situation, un proche de la personne en difficulté est

contacté ou une intervention est déclenchée pour lui porter assistance.

Pour toute demande, un dossier doit être retiré et déposé en mairie. La location, l'installation et la maintenance de l'appareil sont assurées par le Conseil Départemental des Landes. Le coût de cette location s'élève à 30 € par trimestre. La commune offre la possibilité d'une prise en charge financière, se renseigner en mairie.

Sur la commune de Sort en Chalosse, seize personnes bénéficient de cette assistance.



Un registre pour les personnes fragiles ou isolées

Le secrétariat de la mairie tient un registre qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou handicapées. Prévu initialement pour les périodes liées aux événements climatiques (canicule, grand froid, tempête, inondation...), ce registre est utile en cas de crise sanitaire comme celle que nous avons traversée avec l'épidémie de Covid-19.

Il permet aux élus de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage.

Ce registre concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes atteintes de handicap. Il est nominatif. Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes isolées qui pourraient bénéficier de cette assistance, contactez la mairie. La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (ami proche, médecin, service d'aide à la personne ou tout autre intervenant).





Syndicat des Echourdes – Service d'eau potable

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Au 31 décembre 2023, le service public

d'eau potable dessert :

21 919 habitants, 11 164 abonnés dont 403 pour Sort en Chalosse.

La consommation moyenne par abonné est de 163,91 m3.

Le service a deux stations : Donzacq et

Maylis. Le traitement se fait au chlore gazeux sur les deux stations.

Ci-dessous une facture d'eau type pour une consommation de 120 m3 (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 2,5 personnes)

Facture type	Au 17/05/2023 en €	Au 1/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,14	37,14	0 %
Part proportionnelle	81,60	90,00	22,9 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	118,74	127,14	15,2 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	29,24	32,92	12,6 %
Part proportionnelle	49,08	55,29	12,7 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	78,32	88,21	12,6 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	17,52	17,52	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	39,60	39,60	0 %
TVA	13,98	14,99	10,9 %
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	71,10	72,11	2,1 %
Total	268,16	287,46	7,2 %
Prix TTC au m³	2,235	2,396	7,2 %

Qualité de l'eau

100 % des 56 prélèvements effectués en microbiologie sont conformes.

Sur les 65 prélèvements effectués en paramètres physico-chimiques, 4 étaient non conformes (turbidité liée à l'exploitation d'un nouveau forage).

Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Un programme d'extensions et renouvellements de réseaux est prévu pour un montant prévisionnel de 1 200 000 € HT.

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (en km)	11,386	14,12	2,733	6,17	6,48
Montanbts investis dans le réseau (en €)	1 500 000	2 500 000	500 000	1 500 000	1 500 000



Programme de conteneurisation en colonne grand volume et densification de points tri.

L'extension des consignes de tri, en place depuis 2022, a permis d'augmenter le nombre d'emballages triés et surtout de diminuer le volume des ordures ménagères. Un sac poubelle de volume inférieur suffit dorénavant aux déchets de la poubelle noire.

Partant de ce constat, le Sietom s'est projeté pour les quatre prochaines années sur une refonte des points de collecte avec des points complets. La densité des points tri passe désormais à 1 pour 150 habitants (contre 250 à ce jour). L'objectif est de créer un point unique pour le tri et les ordures ménagères.

Ces points de collecte comprendront :

- Des colonnes de tri habituelles (verre, papier et tous les emballages)
- Un à deux conteneurs semi-enterrés de 5 m3 pour les ordures ménagères. Les bacs noirs de 770 litres seront remplacés par ce conteneur grand volume.

Pour un foyer qui trie et composte ses biodéchets, le volume de la poubelle est très inférieur à celle de ses emballages et papiers triés. Aussi, rapprocher les points tri devient une nécessité.

Les points complets permettent d'orienter les usagers vers le tri en identifiant un même

DEMAIN, UN POINT COMPLET POUR TRIER SES DÉCHETS.



endroit de collecte pour le tri et les ordures ménagères, soit une même accessibilité qui encourage le tri. Le Sietom financera et réalisera les travaux pour créer ce point complet. Si la commune souhaite un point complet entièrement en colonnes semi enterrées, alors le Sietom financera uniquement le point semi enterré pour les ordures ménagères ; les colonnes de tri resteront à la charge de la commune.

Qu'en est-il sur notre commune ?

A ce jour, nous avons deux points tri. Il en faut désormais six. Celui de Lehitte reste à sa

place. Celui près de l'atelier communal sera déplacé près de la nouvelle mairie et se présentera sous la forme de point complet avec le tri et les ordures ménagères, la totalité en semi-enterré. Il reste donc quatre emplacements à trouver. D'après le prévisionnel du Sietom, le déploiement de ce schéma de collecte devrait se faire sur Sort en 2025/2026. Deux points seront installés dans les futurs lotissements. Pour les deux manquants, la commune ne disposant pas de terrain qui respecte les normes de collecte, monsieur le maire doit se rapprocher de certains administrés en vue de l'achat de parcelles.

Institution d'une TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)

La tarification incitative du service public de gestion des déchets est apparue dès 2009 comme un levier pour la prévention de la production des déchets ménagers et assimilés.

Elle vise, à travers la responsabilité des usagers, à impulser une modification des comportements dans un but de réduction de la production des ordures ménagères. Le comité syndical du Sietom a décidé d'introduire une taxe d'enlèvements des ordures ménagères incitative sur tout le territoire concerné dès le 1er janvier 2029 (avec une année blanche).

L'impact attendu de la mise en place d'une tarification incitative porte sur plusieurs volets :

- Réduction globale des déchets et assimilés produits par habitant

- Amélioration du taux de valorisation des déchets
- Optimisation du service de collecte (adaptation des fréquences, réduction des kilométrages parcourus et optimisation du nombre d'opérateurs de collecte)

La TEOMI combinera une part fixe habituelle à une part variable basée sur le volume et la nature des déchets produits, constituant entre 10 % et 45 %. Cette part incitative n'a pas encore été définie. Il faudra attendre la décision des cinq communautés de communes concernées.

Une volonté claire de réduire la production des déchets est établie. A ce jour, sur les 50 000 tonnes de déchets produits, près de 37 % sont enfouis et donc non valorisables. Pour information, le coût de traitement des ordures ménagères est de 288 euros la tonne ; pour les déchets triés il est de 39

euros la tonne pour le verre, de 40 euros la tonne pour les emballages et le papier.

Les colonnes semi-enterrées d'ordures ménagères seront équipées d'un dispositif de contrôle d'accès permettant de déverrouiller la trappe d'accès pour déposer un sac au moyen d'un badge (le même que celui distribué actuellement pour l'accès en déchetterie). Ce contrôle permettra d'identifier le nombre d'ouverture de trappe pour chaque utilisateur. Pour chaque apport, un volume de 50 litres sera identifié pour le compte de l'utilisateur.

L'enjeu de cette TEOMI est de pouvoir responsabiliser les usagers pour qu'ils aient un intérêt à la réduction au maximum de leurs déchets résiduels. Pour le Sietom, l'enjeu est de maîtriser le coût de traitement des déchets résiduels dès lors que ce dernier sera externalisé.

Panneaux occultés

Des actions ont débuté le dimanche 17 novembre. Il était demandé aux agriculteurs de bien vouloir bâcher d'un sac plastique noir les panneaux d'entrée de villes, de bourgs avec des slogans tels que : vous êtes perdus ! Nous également !

Les agriculteurs de France et plus largement de l'Europe entière ont décidé de mener des mobilisations au cours du mois de novembre pour mettre en avant la possible signature du traité Mercosur lors du G20 au Brésil. Ce traité, s'il était signé, serait un véritable coup de poignard pour nos fermes et l'ensemble de nos filières landaises.

Dès que nous le pouvons, essayons de consommer "local" afin d'aider nos agriculteurs.





Regroupement Pédagogique Sort/Garrey

Effectifs

74 élèves ont été accueillis à la rentrée 2024/2025.

55 enfants scolarisés à Sort :

- Classe de PS/MS : 11/16 élèves avec Madame Marie-Line Caubet, directrice
- Classe de GS/CP : 5/7 élèves avec Madame Laurie Destanque
- Classe de CE1/CE2 : 9/7 élèves avec Madame Séverine Loupian

19 enfants scolarisés à Garrey :

- Classe de CM1/CM2 : 11/8 élèves avec Madame Sandrine Labaigt, chargée d'école.

Nous pouvons constater que nos effectifs sont stables. Il y avait 76 enfants lors de la rentrée 2023. Les prévisions pour la rentrée de septembre 2025 annoncent 76 élèves. Il n'en va pas de même au niveau départemental. A titre d'information, à la rentrée 2024, les effectifs d'élèves dans notre département sont en baisse de 526 élèves par rapport à la rentrée 2023 (+ 5 élèves en pré-élémentaire, - 531 en élémentaire).

Accueil périscolaire

Tarifs 2024/2025 : les tarifs sont inchangés :

- Participation à la semaine pour une fréquentation régulière :
 - Famille imposable : 3,39 € par enfant + 2,15 € par enfant supplémentaire
 - Famille non imposable : 2,65 € par enfant + 1,40 € par enfant supplémentaire
- Participation occasionnelle : 1,81 € par jour



Service de restauration scolaire

Le prix du repas s'élève à 3 euros. Monsieur Seize réussit à garantir un repas de qualité équilibré chaque jour. Cela lui impose de travailler avec de nouveaux fournisseurs. Il a

pu constater que les tarifs de certains produits ont légèrement baissé. Le comité de pilotage du RPI Sort/Garrey a donc décidé de ne pas toucher à ce tarif. Pour information, 9767 repas ont été préparés au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Afin d'éviter le gaspillage, toute absence à la cantine doit être signalée à monsieur Thierry Seize, au moins la veille au 05 58 89 59 48. Dans le cas contraire, le repas du jour est dû et facturé.

Le menu de la semaine est réactualisé de façon hebdomadaire et consultable sur le site du village : <http://www.sort-en-chalosse.fr>.



Activités périscolaires

Cette année, les temps d'activités périscolaires se sont déroulés sur les thèmes de la peinture et du jardinage. Pascale a terminé la deuxième partie de la rambarde avec les enfants. Nous avons également créé un

Rythmes scolaires

Sur le RPI Sort/Garrey, la réforme des rythmes scolaires s'est appliquée lors de la rentrée de septembre 2013 avec le passage à la semaine à quatre jours et demi. L'objectif de cette réforme était de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous, en répartissant mieux les heures de classe sur la semaine.

Avec une journée de classe plus courte, il était proposé des temps d'activités périscolaires (TAP) assurés essentiellement par les agents communaux. En contrepartie, la commune percevait un fonds d'amorçage

destiné à développer cette offre d'activités périscolaires. Il a été annoncé que ce fonds de soutien serait supprimé à la rentrée de septembre 2025 (en raison de l'aspect résiduel du dispositif). Nous en sommes donc venus à nous interroger sur le changement de ces rythmes scolaires et sur un retour possible à la semaine à quatre jours.

A l'échelle départementale, la Communauté de communes Terres de Chalosse est l'une des dernières communautés dont les communes continuent de maintenir un rythme de

quatre jours et demi. Bien que cela reste une dérogation, la semaine de quatre jours est en passe de devenir la norme, et les demandes en ce sens devront être formalisées par les maires avant fin février 2025. L'harmonisation des rythmes scolaires au niveau communautaire vise à faciliter l'organisation des services de la communauté de communes, permettant ainsi de proposer des solutions adaptées pour la journée du mercredi aux familles du territoire. Cette modification des rythmes scolaires sera évoquée lors du prochain conseil municipal.



potager avec les bons conseils d'Evelyne. Nous remercions les parents pour leurs dons de semis. La récolte a été bonne : tomates, betteraves, butternuts, piments, basilic, persil, œillets d'Inde qui fleurissent encore au jardin... Thierry a pu nous cuisiner quelques bonnes salades ainsi qu'une soupe. Nous avons démarré cette nouvelle période avec des recettes de pâtisserie autour des divers continents, un atelier de bricolage et des jeux autour du ballon. Charles, éducateur au sein de l'Elan chalossais, intervient le lundi pour l'activité basket. Nous souhaitons une bonne retraite à notre collègue Pascale.

L'équipe périscolaire



Une journée olympique !

2024 fut une année olympique pour notre pays.

Afin de coller à l'actualité et permettre aux élèves du RPI de vivre ensemble un temps fort, l'équipe enseignante a décidé de clôturer l'année scolaire en organisant une journée olympique. Les objectifs étaient de faire vivre les valeurs de partage, de respect des règles et des adversaires mais aussi de dépassement de soi et de pratiques d'activités motrices pour plus de bien-être. Petits et grands, mélangés en équipe, ont pu, grâce à la mobilisation de nombreux adultes (associations, parents

d'élèves, personnel municipal...) renforcer leur pratique de sports connus (comme par exemple le basket ball, la danse, le badminton...) ou découvrir des sports plus originaux (quilles, discgolf, etc...)

Si, malheureusement, aucun record mondial n'a été battu, la journée a, tout de même, été forte en émotions avec pour point d'orgue la remise officielle des médailles par madame et monsieur les maires de Garrey et Sort en Chalosse.

Merci à tous les participants bénévoles qui ont donné un peu de leur temps pour le plus grand plaisir des enfants.

Le jour de la Grande Lessive

Depuis plusieurs années, les élèves du RPI participent à l'évènement artistique international : La Grande Lessive. Le principe est le suivant : tous les participants, répartis dans 130 pays, reçoivent la même invitation artistique, produisent une œuvre en format A4 et l'étendent, comme la lessive, le même jour.

Cette année, c'était le 17 octobre et nos

artistes en herbe, accompagnés de leurs enseignantes, ont exploré le thème "Pareil/ Pas pareil". Cela a donné lieu à différentes interprétations et l'utilisation de techniques variées. Les œuvres ont été étendues sous le préau de l'école de Sort en Chalosse. Un grand bravo à nos petits artistes !

Les enseignantes
Marie Line Caubet et Séverine Loupin

Remplacements

Madame Fabienne Roggero occupait jusqu'à fin juin 2024 le poste d'agent périscolaire au sein du RPI. À compter de septembre 2024, elle a été embauchée au poste d'Atsem afin de pourvoir au remplacement de Pascale Binetruy. Il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet d'agent spécialisé principal de 2e classe. La durée hebdomadaire de travail est de 37 heures 30 en période scolaire, soit 29 heures 30 annualisées. Fabienne a obtenu son diplôme d'Atsem en juin 2024, ainsi que le BAFA. Elle assiste madame Marie Line Caubet, assure également le ménage de la maternelle et la direction du service périscolaire. Nous lui souhaitons de s'épanouir au sein de ses nouvelles fonctions.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli madame Maria Duarte qui va succéder à Fabienne Roggero dans le cadre du périscolaire. Elle a été recrutée à compter du 1er septembre 2024 en tant qu'adjoint d'animation de catégorie C, à raison de 22 heures de travail par semaine d'école, soit 17 heures 20 annualisées. Elle intervient pendant les repas à la cantine, la récréation de la pause méridienne, la garderie du matin et du soir, le ménage des classes et les TAP. Son dynamisme et sa bonne humeur lui ont permis de s'intégrer



facilement au sein de l'équipe périscolaire et elle est déjà appréciée des enfants. Nous sommes convaincus que Maria apportera une contribution précieuse.



Les seigneurs de

"La seigneurie de Sort est mentionnée dès la fin du 10e siècle".

"Les anciens seigneurs du lieu, qui tenaient le premier rang dans la noblesse du pays" font partie des familles les plus puissantes du pays. Ils accèdent aux plus hautes fonctions de l'administration de l'époque : "Il fut un temps toutefois où l'administration de la justice à Dax paraît avoir été l'apanage de douze seigneurs du pays, et la tradition ajoute que chacun d'eux habitait une tour d'enceinte à laquelle il donnait son nom. Oihénard traite cette assertion de pure plaisanterie. Elle contient cependant une grande part de vérité. Il est certain que douze seigneurs sont désignés dans les "Établissements" comme juges de la cour de Dax. (...) Ces seigneurs sont : le vicomte de Tartas, le vicomte de Dax, le vicomte de Marenne, le vicomte d'Orthe, les seigneurs de Sort (...), de Pouillon, de Heugas, de Habas".



Le château de Dax, gravure de 1842, in "La Guyenne monumentale"

Le premier seigneur de Sort nommé dans la littérature est Guillaume Arnaud de Sort. Entre la fin du 11e siècle et le début du 12e, il fait partie des "vicomtes ou barons équipollents aux vicomtes" qui soutiennent l'évêque de Dax contre l'évêque d'Oloron, coupable d'avoir malhonnêtement intégré dans son diocèse des paroisses de la Soule.

En 1152, Aliénor d'Aquitaine, duchesse d'Aquitaine, fille aînée de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, épouse Henri Plantagenet, qui devient en 1154 roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II. La Guyenne (nom de l'Aquitaine sous l'occupation anglaise) passe donc sous la domination anglaise pendant près de trois cents ans, et les seigneurs locaux sont désormais les vassaux du roi d'Angleterre, comme le montre ce texte de 1383 :

"Tient en Guiayne nostre tres souverain le roy d'Angleterre et de France les lieux, pais et fortalessez qui s'ensuent : En la provosté d'Ax : la cité d'Ax, Montfort, Polhon, Puyane, Estivals, Favars, Tilh, Sent Pandelon, Sodo, Peyreforade, Aspremont, SORT, Sent Crik, Herbe Fabre". Une petite traduction s'impose : "Notre très souverain le roi d'Angleterre et de France tient en Guyenne les lieux, pays et forteresses qui suivent : Montfort, Pouillon, Poyanne, Estibeaux, Habas, Tilh, Saint-Pandelon, Sorde, Peyrehorade, Aspremont (quartier de Peyrehorade), Sort, Saint-Cricq, Labouheyre".



Dans la seconde moitié du 12e siècle, Bruno de Sort, fils de Guillaume Arnaud, fait partie de "la famille qui occupait le castrum (château) de Sort". Il remplace son père dans les hautes sphères du pouvoir local, et est considéré comme l'égal des plus grands vicomtes de la région.

Il en est de même pour Brun de Sort qui, en 1243, est sommé par Henri III d'Angleterre de comparaître avec l'élite de la région, à la cour de Saint Sever, pour trouver une médiation au conflit qui oppose les habitants de Dax et le clergé. Rien ne nous renseigne sur ses liens de parenté avec les précédents,

974. Pro episcopo Aquensi. — Rex dilecto servienti suo Arnaldo de Sancto Quirico¹, tenenti castrum de Sort², et alii cuicumque in posterum cas-

Rôles gascons, 1273-1290. Gallica, BnF.

"Le roi, à son bien aimé serviteur Arnaud de Saint Cricq, possesseur du château de Sort"



Sort-en-Chalosse

mais son nom traduit bien son appartenance à la même lignée.

La seigneurie de Sort quitte la famille du même nom en 1279, quand Edward 1er, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, concède à Arnould de Saint Cricq le château de Sort avec toutes ses possessions, et ce pour toute sa vie. Il doit faire de ce château sa résidence principale. "A sa mort, le château devra revenir au roi avec sa motte".

Il possède toujours le château de Sort en 1289, quand Edward 1er reconnaît que le droit de patronage de l'église Saint Martin de Sort revient à l'évêque de Dax.

Quelques années plus tard, vraisemblablement après le décès d'Arnaud de Saint Cricq, la famille De Sort reprend possession de notre village. Entre 1295 et 1305, Garsie Arnaud de Sort est "Dominus de Sort" (maître de Sort) et "les possesseurs de forteresses sont seuls qualifiés de Domini dans la Gascogne médiévale".

Ce retour en grâce est de courte durée. Le château de Sort est cédé à titre viager à Arnaud Guillem de Marsan en 1308. Le Roi Edward II d'Angleterre récompense par cette donation son "bien aimé et fidèle Arnaud Guillaume de Marsan pour de bons et excellents services".

Ici encore, passage éclair, car en 1309, Edouard II cède le territoire de Sort avec tous ses droits à Raymond de Baigts, seigneur du dit lieu, en échange de ses terres de Baigts, sur lesquelles il souhaite faire construire une bastide.

En 1362, Edward III nomme son fils Edward de Woodstock, dit le Prince Noir, prince d'Aquitaine. Raimond de Baigts, avec la majorité des nobles de la région, lui rend hommage le 22 juillet 1363, dans la cathédrale de Bordeaux, sous le titre de "Raimond de Baigts, seigneur de Sort, pour son chastel (château) de Sort".

Pendant les deux cent ans qui suivent, les archives ne fournissent plus aucune indication sur d'éventuels seigneurs de notre village. Faisons donc un bond jusqu'au 16ème siècle, où la famille De Saint Cricq semble être entrée en possession de Sort.

En 1531, "Noble Mademoiselle (Marguerite) de Saint Cricq et de Sort" engage deux maçons de Montfort pour la construction du moulin de Sort auprès de l'église du dit Sort. Son fils, "Estienne de Bazillac, seigneur et baron de Saint Cricq et Sort" vend toute la seigneurie à Estienne de Fargues, marchand de Sort, en 1562.

Quelques années plus tard, la famille de Borda fait l'acquisition des terres de Sort. La date exacte de la transaction est perdue, mais on sait que "le 23 janvier 1585, Monsieur de Borda est venu à Sort pour faire réparer les moulins et maisons".



Armoiries de la famille de Borda, seigneur de Josse, Brutails, Lesperon, Montprivat, Sort, Oro, Labatut, etc.

La dynastie des De Borda reste en possession de la seigneurie de Sort pendant près de deux cent cinquante ans, et compte parmi l'élite de la région, fournissant des magistrats de haute instance tels que des maires de Dax, des conseillers du roi ou des présidents du Présidial de Dax (Tribunal de justice).

Le premier De Borda seigneur de Sort est Etienne de Borda de Laborde (1528-1610), capitaine et maire de Dax. Le 6 mai 1586, à Sort, Etienne épouse Anne Dayrose, qui devient par cette union Dame de Sort.

Son fils, Bertrand de Borda (1582-1627), écuyer, homme d'arme et maire de Dax, lui succède à sa mort, lui-même étant remplacé dans toutes ses charges par Saubat Salvat de Borda (1590-1649).

Bertrand Pascal de Borda (1624-1686), fils de Saubat, hérite de ses privilèges.

"Noble Bertrand de Borda donna au roi en son bureau du Domaine de la généralité de Guyenne, à Bordeaux, le 31 Mai 1663, l'aveu des maisons nobles de Sort, Montprivat et Josse, dans lesquelles il avait moyenne et basse justice".

Le 11 octobre 1671, les habitants de Sort décident de "prendre en afferme (sorte de location) de monsieur maistre Bertrand de Borda présidant et lieutenant général au



Archives communales, 31 décembre 1872

siège présidial Dax et seigneur cavier dudit Sort les boys vestés (réservés au seigneur) aluy appartenans, pièce de terre inculte appelée au port de Sort, Castets, pièce du Bergeras et prairie de Segalas avecq leurs fiefs le tout appartenant audit seigneur de Borda".



Les seigneurs de Sort

Il est toujours qualifié de seigneur de Sort sur le contrat de mariage de son fils, Nicolas, en 1685, "avecq la propriété de sépulture et de bang (banc)" dans l'église paroissiale de Sort.

Jacques François de Borda (1660-1742), un autre de ses fils, lui succède. En 1717, ce dernier, pour le mariage de son fils aîné Etienne (1692-1733), lui donne en dot "la maison noble de Montprivat à Montfort et les biens de Poyartin et Sort".

Jean Louis de Borda (1716-1798), fils en deuxième nocces de Jacques François, hérite des seigneuries en 1733, à la mort de son demi-frère Etienne.

Fils d'Etienne, "Jacques François de Borda d'Oro (1718-1804), écuyer, seigneur de Sort et d'Oro" est le dernier seigneur de Sort, et poursuit l'implication de la famille de Borda dans la haute magistrature des Landes.

En 1743, "le Sieur Jacques de Borda d'Oro, seigneur moyen et bas justicier foncier et direct de la paroisse de Sort, voyant que les habitants de la communauté négligeaient leurs terres pour se livrer avec outrance à la chasse, et peut être aussi ennuyé de voir que le gibier se faisant rare sur ses domaines, il se trouvait privé d'un plaisir qu'il aimait, voulu faire un exemple en poursuivant pour fait de chasse un des habitants de la communauté de Sort" nommé Lacroix. Il obtient gain de cause, malgré le soutien apporté par toute la communauté de Sort au dit Lacroix.

Pour se consacrer uniquement à sa passion pour les sciences naturelles, il abandonne ses fonctions de magistrat en 1771. "Il créa un cabinet d'histoire naturelle avec de nombreux fossiles, base de la collection du musée de Borda, à Dax, et publia de nombreux mémoires sur ses découvertes".

Après la révolution, pendant laquelle Jacques François est incarcéré à Dax, les droits seigneuriaux sont abolis, mais il reste propriétaire des terres de Sort.

Il est inhumé au pied de la croix du cimetière de Saugnac et Cambran, sur laquelle les membres de la Société de Borda apposent une plaque en décembre 2005 pour commémorer les deux cents ans de la mort de leur parrain.



Bulletin de la société de Borda, 2005.



Marie Anne Louise de Borda, sa fille, hérite de ses possessions. En 1841 dans la matrice cadastrale de la commune, elle est propriétaire de quatre pages complètes de parcelles, à savoir : 53 parcelles à Cazala, 21 au Moulin de l'Église, 5 au Castets, 3 à Larribère Barrade, 14 au Bedat, 37 à Ségas, 5 dans le bois de Garra et une à la maison Noble, soit un total de près de 90 hectares.

Quelques années après sa mort, en 1849, ses biens sont dispersés et vendus.

Bulletin de la société de Borda, 2005.





Devise des Fous'les sortoises : plus on est de fousfolles, plus on court !

Le nombre d'adhérents de l'association se stabilise depuis quelques années à une cinquantaine d'adeptes de la course à pied. Ce sport, qui peut paraître avant tout comme étant une pratique individuelle prend une tout autre dimension lorsqu'il est pratiqué en club. Pourquoi ? Car la pratique à plusieurs permet avant tout de rester motivé par tout temps et en toute circonstance. Courir dans un groupe permet de s'améliorer, de se fixer des objectifs et de se donner les moyens de les atteindre, de bénéficier de conseils tirés des expériences des plus aguerris du club. On reçoit les encouragements et félicitations de ses pairs, on progresse, on donne à son tour des conseils, on crée des liens, des amitiés se nouent... Une vraie aventure humaine !

Nous nous retrouvons deux soirées par semaine : le mercredi est consacré à des entraînements spécifiques (fractionnés, travail en côtes...) et le vendredi les volontaires du groupe font découvrir aux autres leurs "terrains de jeu" favoris.

Régulièrement (souvent le dimanche) on va se tester et vérifier nos progressions dans différentes courses. Les manifestations locales nous voient débarquer en nombre : foulées roses, course à l'occasion de fêtes patronales (Goos, Soustons, St Vincent de Paul, Saint Pandelon...) Nous répondons présents aux courses organisées par les clubs voisins (Trail de la Fougère à Heugas, Trail du cœur à Pontonx, Les loupottes à St Paul Lès Dax, Trail des bleuets à Labatut...) Mais nos ambitions nous amènent à sortir du département pour avaler des kilomètres et se frotter à du dénivelé : marathon et semi-marathon de Biarritz, Euskaltrail (course en binômes : 2 x 25 km et 2 x 40 km) Hau-



tacam, Luchon Aneto trail, GRP tour des lacs, Ultra trail de Bretagne. Certains de nos fousfolles franchissent même les frontières de la France : marathon de Barcelone, de New-York, Trail de l'île rouge (Madagascar), Guatemala trail... Pour clôturer cette année 2024, notre incroyable Françoise a brillamment relevé le défi de la Diagonale des Fous (Ile de la Réunion) tracé le plus long depuis sa création (175 km et 10 200 m de dénivelé). Non contente d'avoir bouclé ce parcours tout aussi technique qu'exigeant, elle s'est offert la première marche du podium dans sa catégorie !

Tous ces kilomètres méritent d'être célébrés, nous ne manquons jamais de nous récompenser autour d'une bonne table, d'un "ravitto surprise" ou d'un verre (la fameuse bière de récup') notamment le premier vendredi du mois au Cercle qui nous réserve toujours un bon accueil.

Une fois par an, nous nous lançons le défi de faire courir les autres ! Le 16 décembre

2023 notre désormais populaire "Transversale des Fous" a affiché complet deux semaines avant la date : 300 coureurs et près de 100 marcheurs se sont défoulés sur nos parcours de 7 et 14 km. S'en est suivie une soirée à notre image : aussi gourmande que festive !

L'AG de septembre dernier a été l'occasion pour Françoise de quitter son poste de présidente. Nous la remercions de son investissement de ces dernières années. C'est un nouveau challenge pour moi d'essayer d'être à la hauteur de sa présidence mais j'ai la chance d'être entourée d'un bureau motivé et de bénévoles très volontaires que je remercie ici chaleureusement.

Alors n'hésitez plus, contactez-nous pour partager avec tous les fousfolles le plaisir de la course à pied. Quel que soit votre niveau, vous trouverez forcément "runner à votre pied" !

Sandra Alice : 06.09.53.65.62
contact.lesfouslessortoises@gmail.com

ACCA

Dimanche 8 septembre, à 8 heures, le grand jour est arrivé. Enfin ça c'était avant, parce qu'aujourd'hui, le grand jour c'est sur-tout pour nos amis à quatre pattes.

Le petit gibier est rare et le carnier va rester désespérément vide. Mais qu'importe, on va se rattraper sur le casse-croûte, juste un petit acompte en attendant le gigot de sanglier que nous allons déguster à midi.

Hélas, entre chasseurs uniquement, pas de chasseresse en vue. Pourtant, le mot parité est un mot très à la mode. Mais la présence féminine est encore très confidentielle dans ce milieu un peu macho qu'est le monde de la chasse.

Toutefois, des progrès sont à noter pouvant laisser espérer des jours meilleurs. Les effectifs de femmes candidates au permis de chasser sont en constante augmentation.

Alors, Mesdames et Mesdemoiselles, si le cœur vous en dit, n'hésitez pas, venez nous apporter votre sensibilité et vos sourires. Vous serez les bienvenues.

Après plusieurs années de bons et loyaux services au sein de l'ACCA, notre ami Philippe Dutilh a fait valoir ses droits à une retraite



bien méritée. C'est Didier Descarpentries qui le remplace au sein du conseil d'administration.





Cercle sortois : Un rendez-vous tous les mois !

Fin 2023, après la soirée de la haille et l'anniversaire du Cercle, encore une fois une belle réussite grâce à la qualité du feu (un peu long au démarrage mais si flamboyant par la suite) et à l'ambiance dans le café tout aussi crépitante, les fêtes de fin d'année ont mis le cercle en veille.

En janvier, la mise en route s'est faite en douceur. La soirée "élection du monarque" a attiré un petit flux de personnes pour partager les galettes frangipanes ou briochées, c'est selon...

En février, à l'occasion de l'AG, nos adhérents sont toujours présents en nombre pour montrer leur soutien indéfectible au cercle. L'auditoire était attentif aux bilans moral et financier et pressé de découvrir le programme à venir. Celui-ci a débuté ce même mois avec la représentation théâtrale des Papets dans leur "second tour" qui a mobilisé un groupe restreint d'une soixantaine de personnes.

En mars, le public était bien plus nombreux dans le café pour la soirée documentaire animée par Sylvie Licard venue présenter la projection d'un de ses films "Lou part dou meste". Ce retour dans la vie du métayage

landais des années 50/60 a ravivé des souvenirs nostalgiques pour la plupart des anciens mais aussi a développé la culture locale des néo-sortois et des plus jeunes. Le parmentier de canard et les beignets ont fini de donner une couleur réconfortante de terroir à cette soirée chaleureuse.

En avril, Jeko, groupe de cinq jeunes musiciens et chanteurs, bons animateurs, ont su faire bouger et chanter l'assistance sur des airs pop connus. C'est un menu quelque peu régressif (lasagnes, mousse au chocolat) qui a clôturé la soirée.

En mai, les beaux jours revenus, le café a ouvert grand la baie vitrée et les saveurs d'Asie se sont répandues ! Un vendredi soir, les cuistots barbus nous ont régalié de poulet thaï et tandoori, de naan et de kulfi : un vrai délice !

Deux nouvelles formules...

Tous les ans, le cercle essaie d'apporter un peu de nouveauté dans son programme pour éviter la répétition ou la lassitude, pour attirer un nouveau public, pour exploiter les atouts de notre village...

Ainsi en juin, c'est un samedi midi au bord



du lac que les Saxopithèques, groupe acoustique mobile ont animé le repas pris sous l'ombre des chênes. Les convives ont apprécié la formule et en redemandent...

En septembre, le cercle a accueilli un groupe de renommée nationale : The Hyènes ! Ce ne sont pas moins de 180 personnes qui ont profité de cette soirée : nos habitués se sont attablés, servis en mode cafétéria et une quarantaine de fans du groupe ont voyagé entre le comptoir et le devant de la scène. Une vraie formule concert comme dans les festivals !

Dernier trimestre, on ne change rien, ça marche !

En octobre, nous avons reconduit la soirée karaoké. Elle était attendue par les plus jeunes du village, les quadras, les quinquas et les coureurs des Fous'les Sortoises. Une belle fréquentation : le café était presque trop petit ! Une participation sans complexe : presque tout le monde a chanté ! Un bel appétit : rupture de lomo remplacé par ce que l'on a trouvé dans nos frigos !

En novembre, le dernier concert de l'année a confirmé la diversité musicale souhaitée par le cercle. "Madame" et ses deux compagnons musiciens nous ont emportés sous des airs jazzy. Dans l'assiette, pour un clin d'œil au groupe, nous avons embelli le croque-monsieur d'un œuf pour le transformer en croque-madame, bien sûr.

Décembre verra la 12e soirée anniversaire du cercle co-animée par les quillayres lanceurs de bouillons et les cyclos cracheurs de feu. Ainsi l'année est passée.

Merci à tous pour votre participation à la vie du cercle : public habitué et occasionnel, bénévoles, membres du conseil d'administration. Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour profiter de la vie associative du village.



Colverts de Sort Pétanque

Le club compte actuellement 24 licenciés : 11 vétérans, 3 féminines, 7 séniors, 3 jeunes (1 minime et 2 cadettes).

Résultats 2024

Les vétérans

- Tête à tête : Michel Bonamy perd la partie qualificative
- En CDC : les vétérans se qualifient et s'inclinent après les poules

Les séniors

- Tête à tête : Francis Rondineau et Alexandre Choubac s'inclinent à la partie qualificative
- Triplette : malgré un temps épouvantable, l'équipe Mickael Colras/Emmanuel Lestremiau/Philippe Choubac s'incline à la partie qualificative

Concours organisés par le club

- Challenge Dédée Pierre le 25 mai : très belle journée avec 43 équipes, concours remporté pour la deuxième année consécutive par l'équipe David Darboucabe/Stéphane Latrille/Christian Pierre
- Semi nocturne le 28 juin : participation de 22 équipes
- Concours des fêtes : 43 équipes
- Coupe du club : 38 équipes
- Concours du 12 octobre annulé (en



- concurrence avec club voisin)
- Challenge Dédée Pierre interne au club remporté par Gabriel Remenant ex-aequo avec Mickael Colras

- 21/09/2025 : coupe du club
- 25/10/2025 : coupe du club

Le club tient à féliciter tous les membres pour le travail accompli dans l'organisation des différentes journées, ainsi que pour leurs résultats.

Pour nous contacter :

Christian Pierre 06 89 13 01 54

Concours 2025

- 21/06/2025 : challenge Dédée Pierre
- 27/06/2025 : concours semi nocturne
- 02/08/2025 : concours des fêtes

FNACA

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie de Sort en Chalosse a renouvelé son bureau le 29 septembre 2024 en présence d'une partie de ses adhérents qui ont voté comme suit :
Président : Christophe Camot
Vice-Président : Henri Rusalen
Secrétaire : Didier Descarpentries
Trésorier : Michel Dupouy

Ce rajeunissement au sein de l'association permettra de continuer de commémorer et d'exercer le devoir de mémoire en l'honneur de nos aînés qui se sont battus pour qu'aujourd'hui, nous puissions jouir de toutes nos libertés. Ne les oublions pas ! Il suffit de regarder ce qu'il se passe aux portes de notre Europe pour comprendre combien la paix est si fragile.

Cette année encore fut endeuillée par la disparition de nos anciens combattants des conflits en Afrique du Nord :

- Le 27/09/2023 : Roger Vincent
- Le 05/06/2024 : Robert Pourtau
- Le 06/08/2024 : Joseph Laborde
- Le 28/08/2024 : Jean Pierre Roger

Nous adressons à leur famille toutes nos sincères condoléances et notre soutien dans ces moments difficiles.

L'année 2024 fut riche en commémorations à Sort en Chalosse pour nos portes drapeaux :

- Le 19 mars pour célébrer le "Cessez le Feu en Algérie",
- Le 8 mai, date à laquelle nous fêtons la victoire de 1945 des alliés sur l'Allemagne nazie.
- Le dimanche 4 août pour célébrer nos traditionnelles fêtes patronales en présence des membres du comité des fêtes et nos



jeunes de la classe. Pour la première fois, deux d'entre eux se sont exercés à porter notre étendard et rendre les honneurs au son de la Marseillaise, tandis que d'autres lisaient des messages et égrainaient les noms de nos morts tombés pour la France.

- Le 11 novembre pour rappeler l'Armistice mettant fin à la guerre 1914-1918.

À chacune de ces manifestations, nous vous remercions de votre présence et vous invitons à nous rejoindre en tant que sympathisant afin de perpétuer ce devoir de mémoire.

Le comité FNACA de Sort-en-Chalosse vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Comité des fêtes de Sort en Chalosse

Pour rester dans la tradition du village une fois encore, la mayade a eu lieu le 31 avril dernier au sein de la salle polyvalente. Petits et grands ont pu se réunir pour voir le mai décoré par le comité, découvrir la classe 2024 au service à table et déguster un délicieux repas. Tous les esprits étaient ravis et prêts à remettre cela, un peu plus tard au mois d'août.

Les fêtes locales de Sort-en-Chalosse, c'est avant tout une histoire de partage, de rires, et de traditions bien ancrées. Chaque habitant attend avec impatience ces quelques jours de festivités qui marquent la moitié de l'été, une période où le village tout entier se met en effervescence.

Pour les personnes qui ont l'occasion de passer dans le bourg, tout commence bien avant le jour J. Les préparatifs sont un véritable rituel : le comité dresse les chapiteaux, décore la place du village, monte la buvette. Le premier soir, quand tout est enfin prêt, l'excitation est palpable. Dès 20 heures, petits et grands convergent d'abord vers la mairie pour l'officielle remise des clés, avec cette année pour invité Jérôme Daret, qui a porté si haut le rugby à 7 ; puis direction la place des courses, sourires aux lèvres, prêts à faire la fête. Et c'est là la quille qui a proposé le premier repas de ce week-end qui se veut aussi gustatif.

Les premiers instants du samedi sont marqués par le ball-trap, le VTT et la marche. Ensuite, les tables au bord de la Banère se remplissent rapidement d'assiettes de tapas préparées par les cyclos, de boissons fraîches, et surtout de conversations joyeuses. Assis côte à côte, les anciens du village racontent des anecdotes d'édifications passées, tandis que les plus jeunes se lancent dans des discussions enflammées sur le reste du week-end à venir. Pour les plus petits, c'est le moment des éclats de rire, entre le manège, la pêche aux canards,



les barbes à papa et autres jeux installés pour l'occasion. N'oublions pas que pour les grands, les concours de pétanque et de quille sont lancés dans l'après-midi. Pour les participants, c'est un mélange de sérieux et de plaisanteries. Sur le terrain, la compétition est vive, mais toujours dans un esprit amical. À côté, certains profitent de la buvette, discutant des moments forts de la veille, pendant que d'autres encouragent les équipes avec ferveur. Tous se rassemblent autour de ces passions communes, échangeant conseils et taquineries dans une ambiance détendue. Ce bon moment se poursuit par le traditionnel repas du comité dont les anguilles font la renommée. Puis, c'est au tour des Mac Fly d'enflammer le dance floor.

Le dimanche commence par la messe traditionnelle. S'en suit l'hommage au monument aux morts ; puis tous cheminent vers

un apéritif en bord de lac, animé par l'harmonie de Montfort, au sein de laquelle évoluent plusieurs jeunes du village. Pendant ce temps, le Cercle sortois s'active en cuisine, afin de servir son repas en plein air, à l'ombre des arbres. L'après-midi, on peut voir les enfants courir partout entre les balades à poney, le clown Bigoudi et le bubble foot. L'APE propose même un goûter pour tous les âges. Les plus grands, eux, terminent le concours de quille de la veille. Cette ambiance paisible pour tous les âges se prolonge tranquillement avec une soirée animée par les Giggles, et des repas proposés par Griff Burger.

Le lundi est, pour certains, la journée la plus attendue, avec le traditionnel toroball. Pour d'autres, le petit déjeuner servi le matin par le comité des fêtes suffit à les contenter. Les habitants se rassemblent autour des arènes improvisées pour regarder les amateurs et la classe défilier les vaches landaises. L'atmosphère est à la fois respectueuse et électrisée : on retient son souffle lors des moments les plus tendus et on applaudit à chaque prouesse réussie.

À la fin du spectacle, les festivités se terminent par le repas des cyclos qui suscite toujours plus d'engouement, et le traditionnel concert des Patcha Mama.

Pour chacun d'entre nous, ces fêtes ne sont pas seulement un moment de divertissement, mais une façon de célébrer notre attachement à Sort-en-Chalosse, de renforcer des liens familiaux et amicaux, et de perpétuer des traditions qui se transmettent de génération en génération.

Et quand la musique s'arrête, chacun sait déjà qu'il faudra attendre un an avant de revivre cette magie collective.





Quelle cuvée ! La saison 2023-2024 de l'Élan Chalossais a été une belle réussite. Des émotions que seul le sport peut procurer. De l'école de basket jusqu'à nos équipes seniors, notre club a véhiculé une très belle image, que ce soit à l'échelle du département, de la région ou même du pays.

Parmi les multiples moments partagés, nos licenciés, partenaires et supporters en retiendront principalement trois :

- La finale de Coupe Mounia Ghroum (Coupe des Landes) remportée par nos minimes filles,
- Les finales Régionale 1 malheureusement perdues par nos minimes filles et nos cadettes,
- Et enfin la finale de la "Coupe du monde des Landes" de nos seniors filles 1 dans les arènes du Plumaçon devant huit mille personnes. Une image pour décrire cet événement : nos six cents supporters tous vêtus de grenat et ciel chantant à l'unisson leur passion pour notre club.

Pour démarrer cette nouvelle saison, bon nombre de nos licenciés se sont inspirés

de la précédente, avec déjà deux qualifications pour le championnat régional jeune : minimes garçons et cadettes. Chez les seniors masculins, nous enregistrons de belles arrivées avec un groupe qui vit très bien ensemble.

Cette saison marque le retour de l'équipe 2 garçons engagée en départemental 4. Pour nos seniors filles et ses trois équipes, le constat est identique : la cohésion est là, la qualité aussi. Cela nous laisse présager une belle saison.

Côté manifestation, nous donnons rendez-vous à tous ceux qui aiment l'Élan Chalossais le 18 janvier prochain pour notre traditionnelle soirée côte à l'os. La soirée sera précédée de la rencontre de nos SF1 qui accueillent Auch, un candidat direct au maintien. Ce moment de convivialité donnera le ton de la nouvelle année.

Venez également tenter votre chance lors de nos lotos-bingo organisés mensuellement.





Cyclo Camping Landais



En cette année olympique, le Cyclo Camping Landais (nom officiel des cyclos de Sort en Chalosse et des alentours) connu comme habituellement une saison riche en activités sportives et aussi extra-sportives. Pour prendre la mesure du programme réalisé par les cyclotouristes et leurs bénévoles, nous vous proposons, une fois n'est pas coutume, un récapitulatif déroulant par date les diverses actions. Il faudra ajouter à cette liste les sorties du dimanche matin ou samedi après-midi (mois d'automne et hiver) ainsi que celles proposées la semaine au gré de chacun sur notre groupe "WhatsApp".

- 28 Janvier : Assemblée générale 2023 avec repas au restaurant le "Lac de Luc" à Pouillon.
- 9 Mars : Réunion des dirigeants et délégués sécurité des clubs des Landes organisée par le Comité Départemental du Cyclotourisme à Hagetmau.
- 10 Mars : Ouverture de la saison 2024 du Cyclo Camping Landais à Sort avec une balade vélo de 50 km suivi d'un repas "couscous" à la salle des Associations.
- 24 Mars : Ouverture officielle de la saison cyclotourisme des Landes avec rassemblement des cyclos landais à Morcenx.
- 1er Avril : Traditionnelle omelette pascale à la salle du Moulin pour vingt trois convives.

- 7 Avril : Participation à la randonnée organisée par Soustons.
- 14 Avril : Randonnée à Saint Geours de Maremne.
- 21 Avril : Randonnée organisée par Tyrosse.
- 28 Avril : Randonnée à Tosse.
- 5 Mai : Randonnée organisée par Capbreton.
- 9 Mai : Sortie traditionnelle de l'Ascension dans le Pays Basque sur 120 kms.
- 19 Mai : Randonnée à Tartas.
- 31 Mai : Repas "aloses" pour vingt huit convives à la salle des Associations.
- 2 Juin : Randonnée organisée par Aire sur l'Adour.
- 23 Juin : Randonnée à Hagetmau.
- 29-30 Juin : Randonnée Pouillon-Iraty
- Samedi 29 : Pouillon-Mauléon 155 km pour 2215m de dénivelé
- Dimanche 30 : Mauléon-Pouillon 142 km pour 2295 m de dénivelé
- 6 Juillet : Sortie club à Navarrenx pour un circuit de 90 km et 1200 m de dénivelé, repas au restaurant et visite de la ville.
- 7 Juillet : Randonnée organisée par Labatut.
- 14 Juillet : Journée club avec marche et pique-nique à Amou puis visite maison de la Dame de Brassempouy.
- 28 Juillet : Randonnée organisée par le Cyclo Camping Landais lors des fêtes de Montfort en Chalosse avec trois cir-

cuits fléchés de 40, 60 et 90 km pour une participation de 49 non licenciés et 151 licenciés FFCT.

- 3 Août : Organisation VTT et apéro/tapas par tous les bénévoles du club lors des fêtes de Sort en Chalosse.
- 5 Août : Organisation repas moules-frites pour les fêtes de Sort.
- 13 Septembre : Rassemblement Appel des Pyrénées à côté de Lourdes.
- 20 Octobre : Clôture de la saison 2024 du CODEP à Mont de Marsan avec randonnée.
- 3 Novembre : Assemblée générale du Comité Départemental du Cyclotourisme à Morcenx.
- 8 Novembre : Repas offert au restaurant "La Ruche Rouge" à Dax pour remercier les nombreux bénévoles ayant participé aux diverses manifestations.
- 20 Décembre : Préparation et allumage de la Haille de Noël pour la soirée anniversaire du Cercle Sortois.

Si certains d'entre vous ont apprécié ce programme et désirent partager de bons moments conviviaux tout en pratiquant le cyclotourisme, n'hésitez pas à vous renseigner pour nous rejoindre au sein de notre club. Les rassemblements cyclos ont lieu régulièrement le dimanche matin suivant des circuits prévus allant de 50 km en début de saison (fin février) pour atteindre une centaine par la suite.

La quille sortoise : jeu de tradition et d'amitiés

Toujours motivés, les joueurs de quille se retrouvent le vendredi après-midi pour pratiquer leur sport et surtout leur passion pour ce jeu traditionnel qui reste un patrimoine dans l'histoire de Sort en Chalosse et de tout le département.

Parfois, ils quittent le village et leur zone de confort pour affronter d'autres équipes, toutes aussi passionnées, dans d'autres villages qui font également perdurer ce jeu tel que Saint Sever, Sainte Colombe, Horsarrieu, Vic d'Auribat et bien d'autres, sans oublier le championnat du monde lors des fêtes de Dax.

Le 15 juin, tous les bénévoles de la quille sortoise étaient présents pour préparer la fête : installation de la buvette, de sa terrasse et des barricots, mise en place de la rampe pour le retour des boulons au pas de tir, dressage des tables dans la salle polyvalente, préparation de la cuisine et le tout dans la bonne humeur.

Cette année, nous n'avons pas eu l'honneur de recevoir les joueurs de Castelnau en Chalosse et leur quillier de neuf pour cause de championnat de France ce même jour aux arènes de Pomarez.

Malgré une météo maussade, nous avons accueilli un peu plus de trente participants au tournoi et plus de soixante personnes ont partagé le repas populaire.

Pour les fêtes patronales, la quille sortoise a réalisé le repas d'ouverture et l'organisation du concours samedi et dimanche.

Beau succès pour l'ouverture du vendredi soir : cent quatre-vingt-cinq repas cuisinés ont été servis par nos bénévoles, provenant uniquement de fournisseurs locaux.



Coté concours de jolis lots ont été distribués grâce à nos généreux sponsors qui répondent toujours à nos sollicitations.

Notre association riche de trente-deux adhérents est fière de faire perdurer ce jeu d'autrefois sur la place principale de notre commune et participer à la vie du village. Pourquoi ne pas vous joindre à nous en 2025 ?

Le club des aînés

Notre association poursuit son petit bonhomme de chemin avec cent soixante dix huit adhérents contre cent cinquante en 2023. Elle offre cette année encore des animations diverses : galette des rois, castagnade, deux voyages d'un jour à Artouste et Pampelune, pique nique autour de l'étang de la Banère, méchoui qui attire de plus en plus de convives, repas de fin d'année et cartes tous les lundis après midi.

Un petit changement est à noter dans l'organisation des séances de gymnastique. Actuellement deux séances sont proposées, l'une le mardi après midi de 15 h à 16 h et l'autre le jeudi matin de 10 h à 11 h, gymnastique plus douce avec le support d'une chaise. Toute personne intéressée sera la bienvenue même les messieurs.

En 2024, quelques innovations

Voyage de trois jours en Camargue accompagné par un guide passionné et enthousiaste. Il nous a fait découvrir Arles et ses arènes, les rizières, les marais avec les flamants roses, une manade où on a pu déguster une gardiane, la visite en petit train des salins du midi et on a terminé notre séjour par la ville fortifiée d'Aigues Mortes.

Marché des créateurs : une trentaine d'exposants sont venus nous présenter leur savoir faire et leurs produits finis, aussi originaux les uns que les autres : peinture, vannerie, savon, bougies, sacs, pâtes et conserves entre autres. Un repas était prévu le midi et le bilan de cette journée a été tout à fait positif.

Spectacle à Castillon-la-Bataille : reconstitution historique de la guerre de cent ans



où six cents bénévoles et quarante chevaux ont participé : un spectacle superbe et impressionnant dans un décor champêtre. Par contre le retour a été tardif vers quatre heures du matin à Sort.

Pétanque : nous avons accueilli le concours départemental des phases finales, organisé par Génération Mouvement où quatre vingt dix équipes se sont affrontées tout au long d'une journée.

Le 27 Mars, monsieur Marcel Mollon a fêté ses cent ans à la maison de retraite de Montfort avec sa famille, ses voisins, monsieur le maire et quelques membres de notre association. Ce moment a été très festif et très gai. Marcel a chanté et dansé avec le personnel et les personnes présentes. Il a

été l'un des membres fondateurs de notre club qui fêtera l'année prochaine ses quarante ans.

Le bureau remercie monsieur le maire pour la mise à disposition des locaux, les agents communaux et les bénévoles participant à l'organisation des diverses manifestations. Il tient à renouveler toute sa sympathie et son soutien aux familles qui ont perdu un proche récemment.

Voici en quelques lignes les activités du club où les membres vivent des moments chaleureux et maintiennent ainsi des liens de convivialité pour bien vivre à Sort en Chalosse.

Présidente Michelle Marquevielle
Tél. : 06 88 57 91 54



Relais paroissial

La vie du relais paroissial a été marquée cette année par le décès du père Michel Pantaignan, le 23 mai dernier. Dans la paroisse Sainte-Thérèse-de-Chalosse depuis huit ans, malgré sa fatigue et un état de santé fragile, il avait repris progressivement, en début d'année, sa place de curé au milieu de ses paroissiens. Les prêtres de la paroisse Saint-Pierre-des-Luys avaient assuré le remplacement durant son absence. Dévoué à son sacerdoce, discret, attaché au travail bien fait, l'abbé Pantaignan cherchait à réaliser de belles célébrations ferventes et recueillies, dans lesquelles le chant avait une large place. Il se montrait attentif aux personnes dans le besoin, les plus faibles, les malades, les personnes en fin de vie ou les personnes endeuillées. Il appréciait particulièrement l'accueil et le baptême des enfants, qui lui permettait d'aborder avec les parents ou les jeunes enfants un parcours d'initiation chrétienne. Aimant les lettres et la grande musique, organiste, il était très fier de la qualité de la chorale paroissiale, qu'il dirigeait une fois par semaine.

Nous nous souviendrons des moments de convivialité qu'il avait plaisir à partager lors des repas de la fête paroissiale ou des rencontres avec les forces vives de la paroisse. Il a su accompagner, par sa présence et ses prières, les moments de joie ou de peine traversés par un grand nombre d'entre nous. Nous lui en sommes reconnaissants.

Après son départ, le père Léonce, curé de la paroisse St Pierre des Luys, assure une fonction d'administrateur durant trois mois, puis est nommé nouveau curé de la paroisse Sainte Thérèse de Chalosse. Il a donc en charge trente trois relais (ou villages) ; il est accompagné par deux autres prêtres coopérateurs, père Félix et père Adrien. Ils ré-

sident au presbytère d'Amou. Les instances paroissiales (EAPP, CPP, CEP), à leurs côtés, permettent la poursuite du fonctionnement ; la présence régulière de la secrétaire et de la trésorière assure le bon déroulement des activités de la paroisse.

Dans notre église, nous notons, avec satisfaction, la célébration de deux mariages, au cours du mois de mai. Il y a eu aussi deux baptêmes. Par ailleurs, nous avons accompagné cinq familles dans la peine lors des obsèques de leur cher défunt. Moments importants pour les familles et pour l'équipe qui prépare et participe à la réalisation de ces cérémonies.

Le 1er dimanche d'août, la messe des Fêtes, animée par les jeunes de la classe, a été célébrée par le père Chogoulou, dans une ambiance musicale et festive. Cette an-



née, deux réunions ont permis aux jeunes, à Claude et Geneviève, d'échanger sur les textes du jour, de choisir les chants et de préparer spécifiquement les prières. Rendez vous est pris pour 2025 ! Cette fin d'année, ce sont des enfants avec leurs parents qui ont décoré la crèche de Noël ! De belles occasions de se retrouver pour échanger les

nouvelles des uns et des autres.

Au cours de ces derniers mois, quelques nouveautés sont apparues à l'intérieur de l'église : un coin pour enfants a été installé afin de permettre aux parents de participer aux offices, pendant que leur petit se distrait sur le tapis. Un support d'encensoir a été confectionné par un artisan en ferronnerie pour plus de commodité pendant les



offices. Madame Nogaro, maître verrier, est intervenue pour la réparation de trois vitraux anciens et la réalisation de deux nouveaux vitraux, qui sont venus embellir les ouvertures au dessus de la porte d'entrée de l'église. Cet embellissement a été possible grâce à la participation conjointe du relais et de la municipalité. Nos remerciements à monsieur le maire et au conseil municipal. Voilà pour les derniers éléments relatifs à cette année bien remplie.

Les membres du relais vous souhaitent une année de fraternité et de paix pour 2025 !

Sort'en détente

Saison de septembre 2023 à Juin 2024

Le début de saison est toujours angoissant : nous ignorons qui va nous quitter et qui intègre nos groupes. Groupes qui fonctionnent pourtant très bien, animés et encadrés par de supers animatrices Muriel (gym) et Sybille (sophrologie).

Nous débutons toujours en septembre dans la salle des associations pour des séances avec quinze adhérents en sophrologie et dans la salle polyvalente avec vingt adhérents pour la gymnastique.

Deux groupes qui en veulent, qui sont présents, intéressés. Les cours, sans cesse renouvelés, nous apportent un maintien du

corps et une sérénité de l'esprit.

En Décembre, nous fêtons Noël au restaurant le Brasero; le choix des combinés est toujours un régal pour tous.

En Juin 2024, nous proposons le restaurant de Clermont l'Arena, avec un excellent repas pour vingt trois convives contents de s'y retrouver.

Et pour clôturer nos cours, nous avons organisé de belles « marches » sur les chemins sortois avec aussi une belle balade pour les fêtes de Sort. Cette année, en ce premier samedi d'Août, quarante huit participants ont sillonné nos chemins avec un point repos des plus appréciés chez Thierry et Nath.

Notre AG en juin a permis de poser des questions et débattre de notre saison pour mieux se retrouver.

Nouvelle saison de septembre 2024 à juin 2025

Dix huit adhérents pour la Gym et quinze pour la Sophro. Ouf... On se maintient ! Car de nouvelles têtes nous rejoignent. Merci !

Nous retrouvons la salle polyvalente pour la gym les mercredis de 19 h 30 à 20 h 45 et gardons la salle des associations pour la sophrologie aux mêmes horaires les lundis de 19 h à 20 h. Chaque troisième dimanche du mois une marche : l'association propose à



Association des parents d'élèves du RPI Sort en Chalosse/Garrey

Transition réussie de l'ancien au nouveau bureau

Sort en Chalosse, 15 novembre 2024 - L'année scolaire 2023/2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau bureau, chargé de gérer ce qui a été qualifié d'année de transition. Malgré une fête de Noël 2023 qui n'a pas atteint les attentes budgétaires, l'ancien bureau ayant prévu une affluence plus importante, les divers projets menés ont servi à rattraper la perte de Noël au lieu de renflouer les caisses qui commencent à sonner creux.

De nombreux projets pour la nouvelle année

Après la passation de pouvoir, le nouveau bureau de l'APE pour l'année 2024/2025 s'est immédiatement mis au travail. L'objectif est clair : redonner à l'association des parents d'élèves sa place centrale dans la vie des villages de Sort en Chalosse et Garrey. Halloween a marqué le début des festivités, avec la venue d'une conteuse qui a transporté les enfants dans un monde d'histoires effrayantes. Les petits monstres ont ensuite défilé et partagé un repas organisé par l'APE, en compagnie de leurs parents.

Un spectacle de Noël suivi d'un repas de gala est prévu pour début décembre. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'événement n'a pas encore eu lieu, mais une large communication, y compris dans les villages voisins, a été mise en place pour en faire l'une des grandes fêtes de l'année. Nous espérons une forte participation et un grand succès pour cette initiative.

Les projets ne s'arrêtent pas là. En 2025, l'APE prévoit d'organiser plusieurs événements, tels qu'un vide-grenier/vide-poussette, un loto, un dîner-spectacle pour le carnaval, ainsi qu'une chorale des grands-mères, accompagnée d'une vente de pâtisseries. Le nouveau bureau est déterminé à faire de cette année une réussite et à renforcer les liens au sein de la communauté. Pour cela, une large publicité sera faite.



L'APE sonne l'alarme sur l'avenir des activités scolaires

Lors de sa dernière assemblée générale, l'APE a exprimé ses préoccupations concernant le manque de mobilisation et la diminution des fonds. Avec une participation réduite lors des réunions et une faible implication dans les événements, l'APE craint qu'un certain désintérêt ne mette en péril l'organisation de projets essentiels pour les enfants.

L'importance de l'APE pour les projets scolaires

L'APE rappelle que son rôle dépasse l'organisation d'activités et de divertissements. L'association finance des projets indispensables, tels que des sorties scolaires, des ateliers éducatifs, et des journaux intellectuels, que l'administration ne peut pas prendre en charge intégralement.

Pour l'année en cours, l'association a notamment pris en charge :

- 2500 euros pour l'intervention d'un professeur de musique dans les classes, soit 47,17 euros par famille.
- 350 euros pour les sorties cinéma, soit 6,60 euros par famille.

Sans le soutien de l'APE, ces frais seraient directement à la charge des parents, sans intermédiaire bénévole. Cela pourrait restreindre les possibilités et fragiliser financièrement de nombreuses familles du RPI.

Un appel à la mobilisation et à la solidarité

L'APE appelle donc à une plus grande mobilisation des parents qui ont pu profiter de ces aides pour continuer à offrir ces opportunités aux enfants. Ensemble, nous pouvons assurer la pérennité des activités scolaires et périscolaires, et garantir un avenir riche en expériences et en apprentissages pour nos enfants.

Les membres du Conseil d'Administration

Aline Rodrigues, présidente - Nicolas Aroldi, vice-président - Marie Camiade, trésorière
Jérôme Zamengo, vice-trésorier - Anthony Lafuente, secrétaire - Emilie Tinarelli, vice-secrétaire - Yannick Fayet, membre du CA - Magali Cost, membre du CA

ses adhérents, mais également à un public plus large (vous qui nous lisez) l'organisation de randonnées pédestres tous les troisièmes dimanche du mois sur des circuits du Conseil départemental autour de Sort, Laurède, Garrey, Hinx, Nerbis, Bénèsse, et Octobre rose à Dax

Retrouvez nous sur le parking des écoles, pour un départ à 9 h/9 h 30 (Merci de prévenir au 05.58.89.56.62 ou 06.87.31.50.08) Sort' en détente vous invite chaleureusement à nous rejoindre pour de bons moments de partage et de bienfaits, et vous souhaite une bonne et heureuse année 2025. Prenez soin de vous !





Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02
 Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr
 Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h – 12 h 30
Mardi : 9 h – 12 h et 13 h - 19 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 17 h 30

Locations salles

	Tarifs (€)	Moulin	Salle Polyvalente	Cuisine
Sortois	½ Journée été (*)	80		
	½ Journée hiver (**)	100		
	Journée été	120		
	Journée hiver	140		
	Week-end été	200		
	Week-end hiver	230		
	Journée		140	80
	Week-end		230	80
	Caution	750	750	750
Personnes extérieures	Journée		250	160
	Week-end		350	160
	Caution		750	750

(*) Été : du 1er avril au 30 septembre - (**) Hiver : du 1er octobre au 31 mars
 Le samedi, salle du moulin disponible à partir de 14 heures

Écoles

Sort en Chalosse 05 58 89 56 20
 Garrey 05 58 89 70 01
 Cantine & garderie (Signalement absences) 05 58 89 59 48
Horaires de l'accueil périscolaire
Lundi, mardi et jeudi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 16 h 50 à 19 h
Mercredi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Midi** de 11 h 50 à 12 h 30
Vendredi : Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 15 h 50 à 19 h

Location Grange du Luy Garrey

200 € pour le week-end + 50 € pour le chauffage pour toute location du 15 octobre au 15 avril. La caution s'élève à 200 €.

Location matériel

Tarifs (en €)	Salle	À domicile
Chaise en résine	0.50	
Table seule	1.50	1.50
1 table + 2 bancs	2	2
Couverts	Inclus	0.20 / personne

Déchetterie et collecte

Située à Poyartin, sur la route Hinx / Montfort.

Encombrants, vieux bois, métaux, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, huile de vidange.

Ouverture : lundi, mercredi, vendredi & samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (horaires différents du 1er juillet au 30 août)

Pensez à vous procurer votre badge pour accéder à la déchetterie.

Ordures ménagères (Containers publics) : Collecte le jeudi

Transport scolaire d'école à école

Lundi, mardi, jeudi :

Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 16 h 50

Mercredi :

Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 12 h

Vendredi :

Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 15 h 50

Location gîte communal

Périodes	Tarifs semaine
Saison bleue 4/01/2025 au 4/04/2025 - 3/05/2025 au 30/05/2025 - 20/09/2025 au 19/12/2025	240 €
Saison verte 5/04/2025 au 2/05/2025 - 20/12/2025 au 2/01/2026	290 €
Saison jaune 31/05/2025 au 4/07/2025 - 30/08/2025 au 19/09/2025	340 €
Saison orange 5/07/2025 au 18/07/2025 - 23/08/2025 au 29/08/2025	415 €
Saison rouge 19/07/2025 au 25/07/2025 - 16/08/2025 au 22/08/2025	435 €
Saison violette 26/07/2025 au 15/08/2025	465 €

Le tarif court séjour se calcule selon la règle suivante :

2 nuits = 50 % du prix semaine
 3 nuits = 65 % du prix semaine
 4 nuits = 80 % du prix semaine
 5 nuits = 90 % du prix semaine
 6 nuits = prix semaine

Réservation

(Par courrier ou par téléphone)

Gîtes de France

1610 Avenue de Villeneuve

40000 Mont de Marsan

Tél. : 05 25 00 64 40

Mail : resa@gites6440.com

Site : www.gites-de-france-landes.com

Prix cure (3 semaines)	895 € juillet-août et 675 € hors juillet-août
Long séjour (sauf juillet / août)	600 € / mois
Ménage (en option)	40 €

Caution : 300 €

Animaux domestiques non admis

Le gîte est équipé pour un couchage pour 4 personnes avec un lit pour 2 personnes et 2 lits à 1 personne (surface habitable : 74 m2)